



Fédération Nationale
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE

POURQUOI ADHÉRER À L'UDSP2A ?



UDSP 2A
UNION DEPARTEMENTALE
SAPEURS-POMPIERS
CORSE DU SUD

<https://www.pompiers.fr>

<https://www.udsp2a.com>

1

Intégrer le réseau associatif - ma cotisation comprend :

	SPP actifs	SPV actifs	PATS actifs	Vétérans - de 75 ans	Vétérans de 75 ans et +
Montant cotisation	50€	50€	50€	30€	30€
Adhésion FNSPF	11€65	11€65	7€15	7€15	7€15
Adhésion UR Sud Med	6€00	6€00	6€00	6€00	6€00
Assurance obligatoire	5€40	5€40	5€40	2€60	1€
Assurance complémentaire	29€14	29€14	29€14	15€99	14€27
TOTAL	52€19	52€19	47€69	27€74	24€42

2

Bénéficier d'aides et d'une couverture d'assurance

- Je bénéficie d'un **dispositif national d'AIDES via l'UD** pour faire face aux aléas de la vie.
Exemple : Sophie PAT se sépare, doit se reloger avec 2 enfants (4 et 7 ans) et se trouve alors en situation financière délicate => transfert des informations par son UD => intervention de la commission « Solidarités Pompiers de France » => règlement du dépôt de garantie de location du nouveau logement.
Exemple : détail exhaustif du champ d'interventions de la commission « Solidarités Pompiers de France » sur https://www.pompiers.fr/sites/default/files/publications/file/guide_solidarites_24pages.pdf
- Je bénéficie d'une **couverture SANTÉ** en complément de mon assurance personnelle.
Exemple : bras cassé lors d'une rencontre de sport collectif « inter pompiers » => 15 jours d'arrêt de travail => je bénéficie d'une indemnisation couvrant les frais de soins à ma charge, ma perte de revenu (indemnisation déduction faite de la part sécurité sociale et couverture personnelle).
- Je bénéficie d'une **couverture AUTO** en complément de mon assurance.
Exemple : rappel pour intervention => accident => coût franchise + malus + immobilisation technique du véhicule => je bénéficie d'une indemnisation immédiate couvrant franchise, d'une compensation forfaitaire du malus et d'une compensation couvrant l'immobilisation technique du véhicule.
- Je bénéficie d'une **couverture PRÉVOYANCE** en complément de ma couverture personnelle.
Exemple : capital décès toute cause d'un montant de 4000€.



3 Faire valoir mes droits :

Localement par le président de l'UDSP2A et le bureau, et les représentants élus aux instances consultatives

Au niveau national par la FNSPF

4 Bénéficier d'une protection juridique liée à mon activité SP :

Conseil du service juridique => assistance et / ou prise en charge des frais de procédure possible

Exemple : contestation d'une sanction disciplinaire => conseils juridiques => prise en charge des honoraires d'avocat, des frais d'expertise... à hauteur de barèmes contractuels.

5 Participer aux évènements locaux et nationaux :

- Olympiades inter-casernes, congrès départemental...
- Championnats de France sportifs, Challenge SR...

6 Intégrer le dispositif terroirs engagés (contact Cyril POMPEANI) :

Reconnaissance et valorisation des sapeurs-pompiers volontaires artisans, producteurs, commerçants, professions libérales et entrepreneurs par un signe visuel (« label ») / annuaire en ligne / campagne de communication, service e-commerce personnalisé



7 MES AVANTAGES :



Bénéficiez de services personnalisés en crédits et assurance.



Facilitation dans le recrutement de SPV comme agents gaziers + de JSP en alternance.



Bénéficiez du réseau d'agences immobilières Stéphane Plaza dans l'intérêt des sapeurs-pompiers de France (actions de sensibilisation...)

▶ AVANTAGES VIA LA PLATEFORME PRIVILÈGES :



Retrouvez tous vos avantages adhérents dans l'espace « Privilèges adhérents » sur pompiers.fr

Coordonnées : UDSP 2A Chemin de la Sposata CS 30012 20700 Ajaccio CEDEX 9
mél : udsp.corsedusud@gmail.com

Tél : 04 95 10 99 04 / 04 95 10 99 05